

“Zombies Night” :

Règlement édition 2026

Article 1 : Organismes

"Zombies Night" est un événement organisé par Mercialys Gestion et Argémie.
Vous pouvez contacter les organisateurs à tout moment via le formulaire de contact du site <https://www.la-galerie.com/espace-anjou>.

Article 2 : Date, horaires et rôles

"Zombies Night" aura lieu le vendredi 30 octobre 2026 dans la galerie Espace Anjou d'Angers à partir de 21h30.

Il existe deux types de rôles de participants :

- Les “survivants” doivent valider un maximum de balises pour cumuler des points grâce à une carte (fournie), une fiche de mission papier (fournie), un stylo (fourni) et une lampe (non fournie, mais recommandée). Chaque survivant porte une ceinture de 2 “vies” symbolisées par des languettes scratch.
- Les “zombies” sont répartis sur la carte durant toute la durée de l'événement : ils ont pour but de surprendre les survivants et de leur arracher des “vies”.

Les survivants gagnent des points en validant des balises et en perdent s'ils se font voler des vies. Toute minute entamée au-delà de 45 minutes entraîne une perte de points. Tout contact entre zombies et survivants est interdit.

Il n'y a pas de notion de points pour les zombies.

L'heure de rendez-vous varie selon les rôles. Elle est précisée en amont sur le site internet <https://www.la-galerie.com/espace-anjou> et par mail à tous les participants.

Les zombies doivent être présents au moins 1h30 avant le début de la course.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Équipes

Les survivants peuvent s'inscrire seuls ou en équipe de 2 ou 3 (solo, duo, trio). Si les survivants sont plus de 3, ils peuvent constituer plusieurs équipes et demander, le jour J, à partir en même temps s'ils sont inscrits sur la même vague de départ.

Les zombies sont répartis dans la galerie par petits groupes de taille variable. La constitution des groupes se fait par affinités le jour J, et non au moment de l'inscription en ligne.

3-2 : Âge minimum

Survivants : les mineurs âgés de 14 ans révolus sont acceptés s'ils sont en équipe avec au moins une personne majeure.

Zombies : Tous les participants doivent être majeurs le jour de l'événement.

3-3 : Condition physique et Décharge de responsabilité

En s'inscrivant, tous les participants attestent être en bonne santé, ne présenter aucun handicap temporaire ou permanent, ne pas être enceinte et être en mesure de faire une activité sportive modérée.

Il est conseillé de consulter son médecin avant l'inscription.

En cas d'incident survenu entre l'inscription et l'événement empêchant la participation, merci de contacter les organisateurs.

Les participants (survivants comme zombies) doivent s'assurer d'être couverts par une **assurance de responsabilité civile** et fournir au moment de l'inscription en ligne (format image ou .pdf) une **décharge de responsabilité** (modèle disponible sur <https://www.la-galerie.com/espace-anjou>).

Pour les participants mineurs, cette décharge de responsabilité doit être remplie par le responsable légal.

3-4 : Matériel obligatoire, matériel recommandé et matériel fourni

3-4-1 : Survivants

Il est obligatoire d'être équipé :

- par personne : une paire de chaussures de sport adaptées aux activités sportives

Il est recommandé d'être équipé :

- d'une lampe (idéalement frontale)
- d'une poche fermée pour les affaires précieuses (clés de voiture...)

L'organisation fournit une carte de la zone par équipe, une ceinture de 2 languettes scratch par personne, ainsi qu'une fiche de mission et un stylo par équipe.

3-4-2 : Zombies

Il est recommandé d'être équipé :

- de bonnes chaussures
- d'un petit sac (bouteille d'eau, encas, smartphone, languettes scratch arrachées)
- d'un smartphone chargé

3-5 : Tarif

La prix d'inscription est de 10€ (zombies) ou 12€ par personne (survivants), tous frais compris.

3-6 : Jauge maximale

Le nombre de places est limité à 200 survivants et 30 zombies. Cette jauge peut être amenée à évoluer, à l'appréciation des organisateurs.

Article 4 : Processus d'inscription

4-1 Survivants

Les inscriptions se font uniquement en ligne via la plateforme d'inscription Adeorun. Le lien de la billetterie sera dévoilé lors de l'ouverture des inscriptions sur le site <https://www.la-galerie.com/espace-anjou>. La billetterie restera ouverte dans la limite des places disponibles. Une fois toutes les places vendues, une liste d'attente sera mise en place et utilisée en cas d'annulation de personnes inscrites.

Les premières personnes à compléter leur inscription sont les premières inscrites à la course, sans dérogation possible.

Aucune dérogation à cette règle, même pour des événements exceptionnels (anniversaire, mariage...), ne sera acceptée.

Afin de fluidifier les flux, les survivants auront le choix entre plusieurs horaires d'arrivée sur le lieu de course.

4-2 Zombies

Les inscriptions se font uniquement en ligne via la plateforme d'inscription Adeorun. Le lien de la billetterie sera dévoilé lors de l'ouverture des inscriptions sur le site <https://www.la-galerie.com/espace-anjou>. La billetterie restera ouverte dans la limite des places disponibles. Une fois toutes les places vendues, une liste d'attente sera mise en place et utilisée en cas d'annulation de personnes inscrites.

Les premières personnes à compléter leur inscription sont les premières inscrites à la course, sans dérogation possible.

Aucune dérogation à cette règle, même pour des événements exceptionnels (anniversaire, mariage...), ne sera acceptée.

Un seul horaire de rendez-vous et de jeu sera proposé aux participants zombies.

4-3 Remboursement

Pour les participant·e·s qui le souhaitent, une assurance annulation est proposée au moment de l'inscription en ligne, *via* un partenariat avec les Assurances Meetch. Cette option doit être choisie avant la validation de la commande. Son montant est défini en fonction de la course sélectionnée.

L'assurance annulation permet, sous certaines conditions établies par l'assureur, de rembourser tout ou partie de l'inscription en cas d'impossibilité, dans les conditions décrites lors de la souscription.

Pour les participant·es qui n'ont pas souscrit cette assurance, aucun remboursement n'est possible. Toutefois, il est possible de changer le nom de la réservation en offrant la place concernée à un·e ami·e. Pour ce faire, les participant·es doivent contacter les organisateurs.

Article 5 : zombies

Les participants “zombies” sont accueillis en avance le jour-J.

L'organisation leur assure un repas et un maquillage. Le costume reste à la charge des participants.

La durée de jeu des zombies est d'environ 2h30 / 3h.

Article 6 : Images, photos et vidéos

L'événement est filmé et photographié par les organisateurs, la presse et les participants eux-mêmes.

Les participants autorisent donc par leur inscription l'enregistrement et la diffusion d'images, photos et vidéos capturés lors de l'événement.

Il est demandé aux participants qui publieront des images, photos ou vidéos de citer le nom de l'événement “Zombies Night” et de le soumettre pour validation à Mercialis Gestion à l'adresse <https://www.la-galerie.com/espace-anjou/contact>.

Article 7 : Conditions d'accès au site

Les conditions d'accès et de jeu peuvent être amenées à évoluer en fonction des contraintes sanitaires nationales, régionales ou départementales. Tous les participants s'engagent à respecter les conditions d'accès mises en place le jour-J.

Il est strictement interdit, sous peine de se voir refuser l'accès au site, d'apporter du matériel ou des substances dangereuses telles que des armes (même factices), des fumigènes, des matériaux inflammables ou autres éléments à l'appréciation des organisateurs sur place.

Il est strictement interdit de participer en état d'ébriété.

Il est strictement interdit de détériorer le site ainsi que de déplacer ou abîmer le matériel de jeu.

Certaines zones du terrain de jeu seront interdites d'accès pour des raisons de sécurité : tous les participants s'engagent à respecter ces zones.

Les personnes ne respectant pas ces règles se verront exclues du jeu et du site de l'événement.

Il est impératif de respecter les organisateurs et les participants et de venir en aide à la moindre personne blessée ou en difficulté évidente.

En cas d'arrêt du jeu pour une raison impérieuse, les lumières de la galerie s'allumeront et une procédure d'évacuation sera déclenchée.

Article 8 : Annulation et cas de force majeure

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce

titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, mais ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

Article 9 : Sécurité et Assistance médicale

La sécurité et l'assistance médicale des participants sont du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Article 10 : Données personnelles

Les organisateurs s'engagent à ne pas divulguer et ne pas vendre les données personnelles des participants, collectées dans le cadre des inscriptions et de la participation à "Zombies Night", à des tiers.

Cependant, les organisateurs et partenaires organisateurs seront amenés à envoyer des courriers électroniques à des fins informatives sur l'événement en question.

Vous disposez d'un droit d'accès à vos données. En cas de demande, merci d'écrire à <https://www.la-galerie.com/espace-anjou/contact>.